Réunion du 16 décembre 2020 au 17 décembre 2020

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Tourisme	431

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.

1111-4, L.1511-1 et suivants, L 1611-4 et L. 4221-1,

VU l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017

portant approbation du Schéma régional de développement économique,

d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

VU la délibération du Conseil régional du 25 juin 2009 modifiée adoptant le

Schéma régional véloroutes et voies vertes,

VU les délibérations du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016

approuvant le Schéma régional de Développement économique, d'innovation

et d'internationalisation,

VU les délibérations du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016

approuvant le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs,

VU la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018, approuvant le

cahier des charges et la convention-type de l'appel à projets Accueil vélo,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 30

avril 2020 approuvant les règlements d'intervention de soutien aux itinéraires cyclables du Schéma régional des véloroutes, du Pays de la Loire Investissement Touristique, le cahier des charges et la convention-type de l'appel à projets Agritourisme-œnotourisme, le cahier des charges et la

convention-type de l'appel à projets Tourisme nautique,

VU l'avis du Conseil, Social et Environnemental régional en date du 14 décembre

2020.

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil

régional du 16 octobre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme,

innovation, enseignement supérieur et recherche

ENTENDU

Sophie BRINGUY, Delphine COAT-PROU, Grégoire JEAUNEAULT, Franck NICOLON, Pascal GANNAT, Laurent CAILLAUD, Christophe CLERGEAU, Claire HUGUES, Laurent DEJOIE, Stéphanie HOUEL, Lucie ETONNO, Jean-Claude CHARRIER, Jean GOYCHMAN, Paul JEANNETEAU, Violaine LUCAS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 5 000 000 € d'autorisations de programme et de 355 000 € d'autorisation d'engagement, de 320 000 € en crédits de paiement de fonctionnement et de 5 150 000 € en crédits de paiement d'investissement au titre du programme 431 "Tourisme".

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs